

**MAIRIE DE
CERVEN S**



DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE

Le 5 avril 2022

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 05/04/2022
ID : 074-217400530-20220405-DEC202204_06-AU

➔ **DECISION DU MAIRE**

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Dépôt d'un dossier de demande de financement
auprès du Conseil Départemental 74 (*Bât. Communaux*)

➔ **N°2022-06**

Le Maire de la COMMUNE DE CERVEN S,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°2020/16 du 25 mai 2020, relative aux délégués consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le besoin de financement lié à un projet de transition énergétique et de rénovation dans le bâtiment de la mairie,

CONSIDERANT qu'il est à la portée des communes de présenter un dossier de demande de subvention auprès de Conseil Départemental 74 dans le cadre du CDAS (contrats départementaux d'avenir et de solidarité) ;

DECIDE

⇒ **DE DEMANDER** une aide financière auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2022,

⇒ **DE DEPOSER** à ce titre un dossier de subvention concernant :

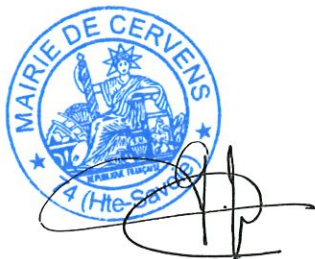
■ **La rénovation de bâtiments communaux :**

- Estimation totale des travaux ----- 17 792,11 euros **Hors Taxes.**

⇒ **INDIQUE** qu'il sera à même de signer tous les documents administratifs et comptables liés à cette demande.

Fait à Cervens le 5 avril 2022

Le Maire **Gil THOMAS**



Certifié exécutoire par sa réception en Préfecture le - 5 AVR. 2022

Et son affichage le - 5 AVR. 2022

Le Maire, Gil THOMAS

